

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 JUIN 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le DIX-SEPT du mois de JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Jacky MOUCHEL, Jean-Marie LOSIO, Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué,
M. Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, M. Didier GOUJON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Christian LAMOTTE,** Adjoint au Maire (pouvoir à M. MOUCHEL),
Mme Anne-Marie GOLSE, Adjointe au Maire (pouvoir à M. CAILLOT), **Mme Patricia THOMAS,** Adjointe au Maire (pouvoir à M. Alain THOMAS), **M. Gérard BRÉBANT,** Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à Mme SANSON), **M. Lucien LECERF,** Conseiller Municipal (pouvoir à Mme HAMEL), **Mme Sylvie BÉCHET,** Conseillère Municipale (pouvoir à M. COURSIER), **M. Jean-Louis VALENTIN,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. COQUELIN), **Mme Jocelyne MANCEAU,** Conseillère Municipale (pouvoir à Mme LUCAS), **M. Damien FORTIN,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. LOSIO), **Melle Julie JEAN,** Conseillère Municipale (pouvoir à Mme GENTELET), **M. Rémi BESSELIÈVRE,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. BEAUSSARON), **M. Jean LENOBLE,** Conseiller Municipal (pouvoir à Mme MOUCHEL)

Mme Nicole HAMEL a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 10/06/2010
Date d'affichage : 10/06/2010
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 17
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 17 juin 2010 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Allocation de subventions municipales.

Après examen par ses Commissions réunies le 10 juin 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ALLOUE** des subventions aux Associations suivantes ayant formulé une demande :

- * 122 € à l'association *Hier et Demain pour l'organisation de manifestations pour les résidents du CHPC – Résidence médicalisée du Pays Valognais,*
- * 3.000 € à l'AVL pour l'organisation de la Fête des Enfants le 12 juin 2010,
- * 400 € à l'AS Judo Club pour la participation d'un jeune au Championnat d'Europe Cadets du 25 au 27 juin 2010 en République Tchèque.

2. Budget Principal de la Ville - décision modificative n°1.

Sur avis de ses Commissions réunies le 10 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2010 de la Ville de Valognes, laquelle s'équilibre comme suit :

<i>DEPENSES</i>	
Dépenses d'investissement	36.000,00 €
Dépenses imprévues	- 36.000,00 €
<i>Total des dépenses</i>	0,00 €

3. Dispositions concernant le Personnel communal.

Après examen par ses Commissions réunies le 10 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux afin de permettre la nomination des personnels inscrits au tableau d'avancement de grade ou sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne et de tenir compte des mouvements de personnel.

L'Assemblée **SE PRONONCE** également favorablement sur le renouvellement des contrats de travail des Professeurs de l'école municipale de musique arrivant à échéance le 30 Juin 2010.

4. Bibliothèque municipale - Mise en place avec la DRAC d'un contrat territoire lecture.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie à CAEN a proposé à la Ville de Valognes sur intervention de son directeur, Monsieur Kléber ARHOUL, la passation d'un contrat Territoire Lecture.

Cette catégorie de contrats existe depuis 1989 sous la forme du contrat Ville-Lecture et permet sur une durée de 3 à 6 ans, d'apporter des réponses aux attentes des différents publics et de développer des partenariats pour la mise en place d'actions nouvelles portées par un Comité de Pilotage.

Le dispositif contractuel se déroule comme suit :

1ère année :

Diagnostic des problèmes de lecture à l'échelle du territoire intercommunal

2ème année :

Propositions d'actions ; élaboration d'une politique concertée entre acteurs locaux

3ème année :

Evaluation des actions et attribution du label « territoire lecture »

Sur avis de ses Commissions consultées lors de leur réunion du 10 juin 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la mise en place avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie d'un contrat « territoire lecture »,
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat pour la réalisation de l'étude de diagnostic correspondant à la première année d'application dudit contrat,
- et **AUTORISE** le Maire ou son Adjointe à signer le contrat « territoire lecture » et à accomplir les formalités inhérentes à la conclusion de celui-ci.

5. Espace d'Activités Economiques d'Armanville - Cession d'une parcelle de terrain.

Après examen par ses Commissions réunies le 10 juin 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** la cession d'une parcelle de terrain, cadastrée section ZD n° 150, située sur l'Espace d'Activités Economiques d'Armanville, route Hue de Caligny, d'une superficie de 4.993 m² au groupe Saint-Roch Industrie, 27 rue Emile Cordon à Saint-Ouen (93400) ou à une Société habilitée par celui-ci pour cette opération foncière.

6. Travaux de réfection de voirie rurale – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Comme chaque année, dans le cadre des travaux d'amélioration de la voirie rurale, la Ville engage un programme de réfection des chaussées dégradées.

Après avis de ses Commissions réunies le 10 juin 2010, l'Assemblée communale, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le programme de travaux de réfection de la voirie rurale pour un montant estimatif de 165.000 € T.T.C.,
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- et **RETIENt** comme mode de dévolution des travaux, la procédure adaptée pour la mise en concurrence des entreprises.

7. Complexe polyvalent – Réfection de la toiture et renforcement de la charpente – Passation de marchés.

Dans le cadre du Budget Primitif 2009, un crédit de **196 500 €** a été voté pour la réfection de la toiture du complexe polyvalent.

L'étude technique, ayant démontré que l'actuelle charpente conçue selon les normes de l'époque, ne pouvait supporter une charge supplémentaire sans renforcement, un crédit complémentaire de **150 000 €** a été inscrit au Budget Primitif 2010 portant ainsi l'ouverture de crédits pour l'ensemble des travaux à **346 500 €**.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 6 avril 2010 en procédure adaptée avec une date limite de remise des offres fixée au 4 mai 2010.

Le montant estimatif des travaux étant supérieur au plafond de 206 000 € de la délégation consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2008 pour la passation des marchés de travaux, sur avis favorable de la Commission « Sport, Infrastructures Sportives, Événementiel » réunie le 3 mai 2010, l'Assemblée Communale doit se prononcer sur la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises ayant présenté les meilleures offres de prestations notamment en fonction des délais d'exécution.

Compte tenu du coût des missions et des travaux, un complément de crédit à hauteur de **36 000 €** fait l'objet au cours de la présente séance d'une décision modificative budgétaire.

Sur avis favorable de la Commission « Sport, Infrastructures Sportives, Événementiel » réunie le 3 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la réfection complète de la toiture du complexe polyvalent avec renforcement de la charpente et remplacement des dalles en plafond,
- **RETIENT** la Société anonyme **T.A.C.** de CHILLY – MAZARIN 91380, pour la charpente selon un montant de travaux de **192 280,92 T.T.C.** et la **S.M.T.I.** de GARCELLES-SECQUEVILLE 14540, pour la couverture selon un montant de travaux de **183 704,52 € T.T.C.**
- **et AUTORISE** le Maire ou Monsieur CAILLOT Adjoint à signer les marchés à intervenir avec ces deux entreprises, lesquelles devront coordonner leurs interventions pour bien respecter les délais contractuels de réalisation.

8. Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

*Rapport affiché
dans le hall*

Suite à l'adoption du compte administratif 2009 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PRENNENT ACTE** de ce rapport annuel.

9. Conventions et contrats.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions et contrats suivants :

Dossiers examinés par la Commission Action Sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement le 25 mai 2010 :

- Renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche d'une convention Prestation de Service Unique « Accueil des 0/4 ans » pour la crèche municipale Les Calinoux, valable du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.
- Résiliation au 31 mai de la convention de mise à disposition au centre de Formation CFI (Conseils et Formation Individuelle) d'une salle située dans les locaux Arc en ciel.

Dossiers examinés par les Commissions réunies ensemble le 10 juin 2010 :

- Installation terminale embranchée (I.T.E.) au réseau ferré national - Convention de raccordement définissant les obligations respectives de chacune des parties et arrêter la traduction financière associée aux prestations techniques d'entretien de cette voie ferrée située sur l'espace d'activités d'Armanville, propriété de la Ville.
- Projet d'élargissement du Pont Saint-Jean - Convention avec Réseau Ferré de France - RFF - moyennant une redevance mensuelle, pour occuper son domaine public, et commencer les travaux avant la signature de l'acte authentique d'acquisition des parcelles.

- Exposition au Musée de l'Eau de Vie et des Vieux Métiers, intitulée « TSF - Télégraphie Sans Fil » du 26 juin au 26 septembre dans le cadre de la saison culturelle - Convention de prêt d'exposition avec Monsieur Philippe NOIR, pour la mise à disposition à titre gracieux de sa collection personnelle.
- Saison culturelle 2010 - Contrats de cession pour l'Hôtel-Dieu :
 - ✓ Représentation par l'Association « Bop de Rue » le 2 juillet à 11 h 30 sur le marché et à 18 h 30 dans la cour de l'Hôtel-Dieu - Coût : 100 € par musicien auquel s'ajoutent les repas pour 5 personnes et les frais de déplacement (130 €).
 - ✓ Représentation par la Compagnie « La Belle Image », le 16 juillet à 11 h 30 sur le marché et à 18 h 30 au jardin public - Coût : 3 376 € auquel s'ajoutent les repas et l'hébergement pour 13 personnes et les frais de déplacement (630 €).
 - ✓ Spectacle « FFTS - Fédération Française de Théâtre Sportif » par la Compagnie Bougrelas, le 30 juillet à 18 h 30 dans la cour de l'Hôtel-Dieu - Coût : 2 500 € auquel s'ajoutent les repas et l'hébergement pour 5 personnes et les frais de déplacement (1 040 €).
 - ✓ Concert programmé avec l'Association « La Belle Escapade » avec le Groupe « Les P'tits Yeux » le 24 septembre à 20 h 45 salle Paul Eluard - Coût : 1.200 € auquel s'ajoutent les repas pour 4 personnes.
- Mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs - Passation de conventions avec les associations relevant de la loi 1901 et avec les établissements scolaires du second degré et la Collectivité de rattachement (Conseil Général pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée).

Valognes, le 22 juin 2010

**POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ,
LE PREMIER ADJOINT :**

Christian LAMOTTE